

La voix du syndicat

Bulletin du SNUipp
FSU de l'Oise

Mensuel, VS n° 354 suppl. octobre 2015

Sommaire

- Page 2** : RIS du 14/10, zèle des IEN
Page 3 : petites nouvelles de l'ASH
Page 4 : remplaçants, postes fractionnés
Page 5 : une première année en REP+
Page 6 : stage du 4 décembre
Page 7 : CR CAPD du 28/08 et CTSD
Page 8 : brèves, agenda et adhésion

Dispensé de timbrage
BEAUVAIS CDIS

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

SNUipp-FSU Oise

11 rue du Morvan - BP 80831
60 008 Beauvais cedex
snu60@snuipp.fr - 60.snuipp.fr
03.44.05.02.20 - 09.83.30.02.20

Édité par la FSU Oise,
Maquette Impression - SNUipp Oise
Dir. de la Publication Denis Thomas
ISSN 1248-9972 - N° de C.P.P.A.P.
0420 S 07292

Déposé le 01.10.2015

UNE RENTRÉE SANS PROBLÈMES ?

Tout va très bien Madame la Marquise. C'est sur cet air que la Ministre de l'éducation nationale a sifflé la fin des congés d'été et la rentrée... Si la rentrée s'est déroulée dans une atmosphère sereine, c'est bien par l'action des personnels et des enseignant-e-s de l'Oise car côté ministère rien n'a été fait pour le permettre...

Dans les écoles, la rentrée est synonyme de classes trop chargées, faute de créations suffisantes. Des classes de maternelle se retrouveront avec plus de trente élèves, c'est **inacceptable**. Le seul poste de RASED créé cette année est bien loin des besoins (voir p3)... Qui plus est, la réforme des rythmes continue d'interroger tant sur la forme que sur le fond.

Côté ASH, les enseignants sont toujours dans l'expectative quant à la prochaine circulaire SEGPA (voir p3). L'interprétation de la circulaire nationale Ulis (école et collège) dans l'Oise questionne (voir p8 la réaction du SNUipp/FSU Oise).

Et pour les CP, la ministre annonce « une dictée par jour » ! Comme si les enseignants y étaient opposés ? Comme si elle ne se pratiquait pas déjà ? Comme si la maîtrise de l'orthographe se limitait à ces dictées quotidiennes ? Encore une déclaration qui étourdit et qui témoigne d'une méconnaissance du travail enseignant. En maternelle, les enseignants suivront une *formation* sur les nouveaux programmes... mais après la rentrée !

Dans les circonscriptions, la rentrée peut aussi être synonyme d'*innovation* pour certains IEN qui n'hésitent pas à demander toujours plus aux équipes et aux directeurs-trices... Quand il ne leur est pas demandé de

remonter toutes les progressions et programmations, ce sont les horaires des APC qui sont remis en cause...

Ne cédon pas aux pressions locales, regroupons nous, résistons aux injonctions hiérarchiques. Pour tout problème, contactez le SNUipp/FSU.

Le SNUipp/FSU, organise une RIS (voir p2) qui traitera à la fois des changements de cette rentrée (côté école et côté enseignants) mais aussi pour faire le point sur « ce qu'un IEN peut exiger ou non ».

Là où le bât blesse peut-être le plus en cette rentrée, c'est au bas de la fiche de paye... Le déclassé salarial des professeurs des écoles et instituteurs s'aggrave. Pourtant, il y a urgence. Le SNUipp/FSU exige une augmentation générale et uniforme des salaires et l'alignement de l'ISAE sur l'ISOE. Il a lancé une action unitaire et invite la profession à écrire à la ministre (<http://isae1200.snuipp.fr>).

Face à un gouvernement qui n'hésite pas à pointer du doigt le statut des fonctionnaires, poursuit le gel du point d'indice sans résoudre la montée du chômage, une réponse unitaire et interprofessionnelle est nécessaire.

Pour l'augmentation des salaires, des pensions et des bourses, pour l'amélioration des conditions de travail... (voir l'appel complet sur le site 60.snuipp.fr), le SNUipp/FSU Oise **appelle les personnels à se mettre en grève et à manifester jeudi 8 octobre 2015.**

Pierre Ripart, secrétaire départemental

Droits des personnels - Mobilité : changer de département et mouvement (voir p6)

Inscrivez-vous au stage de formation syndicale de vendredi 4 décembre 2015 ! Ce stage est ouvert à tous les enseignants !

Promotions 2015 : barème, statistiques, fiche de contrôle, calendrier, revendications... toutes les infos sur :

e-promotions.snuipp.fr/60

Vous pouvez aussi nous envoyer la fiche promo en encart

Une rentrée pleine de nouveautés

**Nouveaux programmes
d'éducation morale et civique**

**Nouveaux cycles programmes pour les
cycles 2 et 3 à la rentrée 2016 ?**

**Évaluations
CE2**

**Le Plan
d'Accompagnement
spécialisé (PAP)**

**Les Nouvelles
modalités du
CAFIPEMF**

**PPS et Gevasco,
des documents
harmonisés**

**Nouveaux programmes
de maternelle**

**Parcours d'éducation
artistique et culturel**

Sur toutes ces nouveautés et ces évolutions, le SNUipp-FSU de l'Oise organise une RIS départementale* de rentrée, venez en discuter collectivement :

**Mercredi 14 octobre
de 14h00 à 17h00 à Clermont**

Nous aborderons toutes ces nouveautés avec un intervenant national du secteur « éducatif » du SNUipp-FSU.

Rappel

Il est possible de déduire 9h (3x3 heures) de Réunions d'Informations Syndicales (RIS), des 108h (des animations pédagogiques en présence ou à distance avec m@gistère) !

Modèle de lettre à envoyer à l'IEN

[cette lettre à l'IEN peut être collective : effectuer les choix appropriés dans ce modèle et ajouter le tableau d'émargement]

Madame/Monsieur l'Inspect... de la circonscription...

Conformément à l'article 5 du décret 82.447 du 28 mai 1982 et à la circulaire n° 2014-120 du 16-9-2014, je/les collègue(s) soussigné(es) ai/avons l'honneur de vous informer que je/nous participerai/participerons à la réunion d'informations syndicales organisée par la section départementale du SNUipp-FSU qui se tiendra mercredi 14 octobre de 14h à 17h à Clermont.

Je vous prie de bien vouloir noter que je décompterais ces 3 heures d'informations syndicales de mon temps de service annualisé des 108 heures (animations pédagogiques, m@gistère ou concertations).*

Veillez croire, M... l'Inspect... de la circonscription, en mon profond attachement au service public d'éducation.

Nom, Prénom, Emargement

** on peut le préciser ou pas*

Stop au zèle de certains IEN !

En cette rentrée, certains IEN du département, nouveaux ou anciens, vont trop loin en demandant toujours plus aux équipes, aux personnels et aux directeurs-trices.

Cet alourdissement de la charge de travail a évidemment des répercussions sur les personnels ; aussi il est urgent de faire le point sur ce qui peut règlementairement être demandé à un enseignant par son supérieur hiérarchique. Rectificatif sur ce qui peut être demandé en ce début d'année :

- **Résultats des évaluations CE2** : il n'y a pas d'obligation à remonter les résultats des évaluations CE2 ; l'IEN peut venir consulter les résultats à l'école s'il le souhaite ;
- **Rendez-vous médical** : les personnels qui ont un rendez-vous médical sur le temps de travail (pour eux-mêmes ou leur enfant) n'ont pas à transmettre un arrêt de travail avec le formulaire pour congé maladie, mais une demande d'autorisation d'absence) ;
- les directeurs n'ont pas à récupérer toutes les progressions/programmations/emplois du temps de tou-te-s les adjoint-e-s de leur école ;
- **le tableau des 108h** : il n'est pas obligatoire, il n'y a donc aucune obligation à le remonter.

Les demandes de l'administration (IA ou IEN) peuvent ne pas être règlementaires et donc aller bien plus loin que ce que les textes prévoient.

En cas de pressions ou de demandes qui vous semblent infondées le bon réflexe est de demander un écrit avec la référence des textes et reportez-vous au Bulletin officiel de l'Éducation Nationale. N'hésitez pas à contacter le SNUipp-FSU.

Petites nouvelles de l'ASH...



« Nouvelle dynamique » pour les RASED ?

Après la suppression dans l'Oise de 70 postes RASED (E ou G) pendant la présidence de Sarkozy, l'IA crée depuis deux ans... deux postes par an... À ce rythme, dans 35 ans, nous retrouverons la situation antérieure!

Quatre départs en stage sur deux ans... et cette année une collègue renonce faute de poste à proximité...

Nous assistons à des "rééquilibrages E-G" sur les circonscriptions : c'est de la gestion de pénurie...

Les RASED ont besoin d'une création massive de postes et de départs en formation...



La vigilance s'impose ; des IEN lancent des ballons d'essai : remontée des fiches "saisine du RASED" via l'IEN, des propositions de "mutualisation" de poste G sur la circonscription, des propositions de participation des conseillers pédagogiques aux synthèses que le RASED fait avec les enseignants,...

Le RASED a ses spécificités avec ses professionnels (E, G, Psy) qui apportent leurs éclairages et leurs expertises aux collègues enseignants pour la mise en place de remédiations dans le cadre de l'école...ce sont des collègues qui connaissent le terrain, les écoles, les élèves, les enseignants de leur secteur... **Résistons aux pressions... Informons le SNUipp/FSU, organisons-nous collectivement...**

Catherine Méry, Véronique Marandola

Projet de circulaire SEGPA

En 2014-2015, le SNUipp/FSU a participé à différents groupes de travail autour de la prochaine circulaire SEGPA. Beaucoup d'éléments restent encore à préciser, notamment concernant l'admission des élèves (en lien avec le nouveau cycle III CM1-CM2-6^{ème}), l'organisation pédagogique de la classe de 6^{ème} et la situation des personnels.

Pour la 6^{ème} SEGPA, le SNUipp-FSU défend son maintien. La proposition de transformer la 6^{ème} SEGPA en un dispositif devant inclure les élèves dans les classes ordinaires sans moyens supplémentaires et donc dans des classes de collèves déjà bien lourdes en nombre d'élèves n'est absolument pas réaliste. Comment l'emploi du temps des élèves relevant de la SEGPA peut-il fonctionner avec celui des classes de 6^{ème} ? Comment, à quel moment les élèves vont-ils pouvoir bénéficier des nécessaires enseignements adaptés ? Le syndicat s'est engagé pour le maintien de la structure à quatre divisions et la reconnaissance des PE spécialisés répondant aux besoins spécifiques des élèves.

Côté personnels, le SNUipp-FSU revendique le passage à 18h du temps de service des PE exerçant en SEGPA, ce que refuse le ministère. Il a aussi réaffirmé la nécessité de revaloriser le paiement des heures de coordination et de synthèse à taux plein et d'attribuer le versement de

l'ISOE pour les PE spécialisés. Cette question indemnitaire sera traitée lors d'un prochain groupe de travail, avec la situation de tous les enseignants spécialisés.

La formation des enseignants spécialisés sera remise à plat, ainsi que le DDEEAS. Le SNUipp-FSU revendique à nouveau que les départs en formation soient relancés et que la formation DDEEAS retrouve toute sa valeur. Dans l'Oise 7 postes de directeur-trice de SEGPA sont occupés par des faisantS-fonction.

Les SEGPA ont toute leur place dans le système éducatif et le SNUipp-FSU acte le fait que cette circulaire, au bout d'un long processus de discussion, garantisse la pérennisation de la structure. Il reste toutefois vigilant quant à sa mise en œuvre dans les académies. La publication de la version définitive du texte est prévue prochainement, pour une mise en application à la rentrée 2016. Nous tiendrons informés les collègues de la suite de ce dossier et resterons mobilisés.

Enfin dans l'Oise, cette rentrée sera la dernière pour les élèves de SEGPA de Crépy-en-Valois et Brenouille, le SNUipp-FSU continue de dénoncer ces fermetures et la logique comptable du calibrage et du cylindrage des SEGPA.

Franck Miné, directeur SEGPA Michelet - Creil

PAP, PRE, PAI et PPS : récapitulatif

en cas de maladies



PAI

Projet d'accueil individualité

COMMENT

La demande est faite par la famille ou par l'école à partir des besoins thérapeutiques de l'élève. Il est rédigé par le médecin scolaire et signé par le directeur d'école.

en cas de handicap



PPS

Projet personnalisé de scolarisation

COMMENT

La famille saisit la MDPH puis l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation élabore le PPS qu'elle transmet à la CDAPH.

en cas de troubles de l'apprentissage



PAP

Plan d'accompagnement personnalisé

COMMENT

Il est proposé par l'école ou la famille. Après avis du médecin scolaire, il est élaboré par l'équipe pédagogique avec les parents et les professionnels concernés.

en cas de difficultés scolaires



PPRE

Programme personnalisé de réussite éducative

COMMENT

À l'initiative des équipes pédagogiques, le PPRE organise des apprentissages ciblés sur des besoins précis de l'élève. Il est soumis à la famille avant d'être mis en œuvre.

Pôle de circonscription (BO août 2014)

du changement... mais pas dans le bon sens !

De la pénurie à l' « ajustement » des moyens

L'année 2014-2015 a confirmé la situation alarmante du non remplacement des maîtres dans notre département : 5207 jours de classe sans remplaçant. La création de 5 postes de brigade départementale et de 2 postes de ZII, certes bienvenue, est loin de satisfaire les besoins. Jusqu'à présent et suite aux mobilisations syndicales pour couvrir tous les types de remplacement des maîtres, les fonctions des titulaires remplaçants (TR) étaient différenciées (congrés courts pour les ZII, congrés longs pour la brigade maladie, brigade départementale FC pour la formation continue). La porosité des missions était théoriquement exceptionnelle. Depuis plusieurs années, nous constatons une dégradation. On ne compte plus le nombre de ZIL majoritairement sur des remplacements longs. Dans ce contexte, l'administration a procédé pour la rentrée 2015 à une refonte du dispositif de remplacement (circulaire de l'IA-Dasen du 16/07/15).

Contre l'avis du SNUipp-FSU, l'IA a décidé de fusionner la brigade maladie et la BDFC d'ailleurs à l'insu des collègues qui ont postulé sur des vœux encore différenciés « maladie » ou « FC » lors du mouvement ! La circulaire précise les nouvelles missions (quasiment toutes !), les obligations réglementaires de service, la gestion administrative et l'ISSR. Il est rappelé à ces TR que leur champ d'intervention est tout le département, l'administration pouvant tenir compte de l'éloignement de leur résidence administrative. Le temps n'est pas si lointain où grâce au syndicat trois zones étaient identifiées pour limiter les trajets. La priorité étant que chaque classe ait un(e) enseignant(e), la formation continue passe au second plan. Le plan départemental de formation pour l'année 2015-2016 arrive dans les écoles. La probabilité est forte de voir encore des stages accordés puis annulés.

Une régression salariale conséquente pour les « postes fractionnés »...

TR de la brigade départementale ou ZIL continuent de percevoir l'indemnité de sujétions spéciales de remplacement (ISSR) mais plus les collègues sur postes fractionnés (ex-TRS). Ils pourront prétendre aux frais de déplacement dans les conditions du décret 2006-181 du 3 juillet 2006 comme l'indique la circulaire de la Division des Affaires Financières (DAF) du Rectorat en date du 11 juin 2015. **Les conditions sont restrictives et la procédure pour faire valoir ce droit lourde. Quelles sont les conditions ?**

- être nommé(e) dans une école ou établissement (ou plusieurs) situé(e-s) dans une commune autre que celle ou celui du rattachement administratif. Est considérée comme une seule et même commune toute commune et les communes limitrophes desservies par des moyens de transport public de voyageurs.
- ne pas résider dans la commune où se situe(nt) l'école ou les écoles secondaire(s) (écoles où on exerce en dehors de celle du rattachement administratif).
- la distance prise en compte est la plus courte soit entre la commune de résidence personnelle et les écoles « secondaires », soit entre l'école de rattachement administratif et les écoles secondaires. *Autant dire que l'administration va faire de sérieuses économies !*



...et une lourdeur procédurale dissuasive car pour être remboursés, les collègues devront :

- adresser à la Division des Affaires Financières du Rectorat l'arrêté de nomination de l'année scolaire en cours et l'emploi du temps attesté par l'IEN précisant les jours de présence dans chacune des écoles.
- formuler par mail à ce.daf@ac-amiens.fr une demande de prise en charge de leurs frais de déplacement
- si le droit au remboursement est confirmé, déclarer en ligne les déplacements dans l'application CHORUS-DT. Un ordre de mission permanent leur sera créé pour l'année civile dans cet outil. Cette saisie en ligne devra être effectuée à la fin de chaque mois.

Tous ces changements incitent le SNUIPP-FSU Oise à envisager une demande d'audience à l'IA-Dasen, à prévoir un atelier TR-postes fractionnés » lors de la **Réunion d'information syndicale du mercredi 14 octobre 2015.**

Le SNUipp/FSU rappelle qu'il met à la disposition des TR un outil pour calculer le temps de travail hebdomadaire (<http://60.snuipp.fr/spip.php?article1838>). Tout dépassement des 24 h donne droit à un temps de récupération la période scolaire suivante.

Pour tout renseignement, toute aide, n'hésitez pas à contacter le SNUipp/FSU.

Refonte de l'éducation prioritaire... Zoom dans l'Oise

Une première année de concertation dans les REP+

Une nouvelle carte d'éducation prioritaire se met en place en cette rentrée. Revoir la carte était nécessaire mais elle aurait dû répondre à l'ensemble des besoins dans une période où les inégalités sociales sont renforcées et non être tracée dans le cadre d'une enveloppe contrainte.

Les mobilisations des personnels ont permis de faire passer le nombre de réseaux de 1082 à 1089 au niveau national, une prise en compte d'un certain nombre d'écoles isolées et l'accompagnement sur trois ans des écoles sortant de l'éducation prioritaire. Dans l'Oise, malgré les nombreuses actions des personnels et des familles¹, les collèges (et réseaux des écoles) de R. Rolland (Mouy) et J. Le Fréron (Crèvecœur-le-Grand) ont été sortis de la carte... Le collège P. Mendès France de Méru a été maintenu en REP.

Cinq collèges et leurs réseaux d'écoles ont intégrés le dispositif REP+ dans l'Oise. Les personnels enseignants qui y exercent bénéficient de 18 demi-journées d'allègement de service. Ils sont alors en partie remplacés par les « modulateurs REP+ » (3 pour chaque REP+). Dans le cadre de la Refondation de l'école, le ministère a installé une nouvelle forme de travail : six jours pour se concerter entre enseignants dans l'école, complétés de trois jours de formation sur des sujets qui concernent l'enseignement en REP.

Ce dispositif c'est :

- du temps en dehors de la classe (trois enseignants), pour construire des éléments de pratiques de classe qui concernent un cycle, une liaison entre deux années (GS/CP ; CM2/6^{ème}), ou des organisations interclasses qui renforcent les apprentissages ;
- une prise en charge des classes par des enseignants impliqués dans le REP et qui ont une vision de l'ensemble des écoles du réseau, des contraintes et dynamiques propres à chaque école ;
- un pool de remplaçants dédié uniquement à ces remplacements et qui ne peut donc pas être détourné sur d'autres missions ;
- ces remplaçants font partie de chaque école : leur présence régulière leur permet d'avoir les informations nécessaires au bon déroulement de leurs interventions (organisation des APC, des services, des décloisonnements, des sorties scolaires, de l'utilisation des locaux et du matériel collectif, la connaissance des élèves à profil particulier, etc.)

Les enseignants des écoles apprécient d'avoir ces temps de concertation car cela permet :

- de se rencontrer entre collègues sur des temps plus longs que les concertations sur les 108h ;
- de se rencontrer en plus petits groupes qu'en conseil de maîtres, de cycle (pour les grosses écoles), ou qu'en conseil d'école ;
- d'avoir des temps de recul sur sa pratique.

Pourtant, des problèmes sont survenus au cours de cette première année :

- Les concertations de première semaine de rentrée et de dernière semaine de l'année sont vécues comme gênantes, car ce sont des moments où les collègues installent des séquences/projets ou les terminent.
- Les concertations la semaine avant les vacances de décembre sont à éviter en maternelle.

Des évolutions sont nécessaires :

- Les textes officiels prévoient que les modulateurs REP+ peuvent bénéficier de ces temps de concertation et de formation. Dans l'Oise, l'Inspectrice d'Académie de l'Oise a décidé de ne pas les organiser. **Le SNUipp-FSU Oise va interpellier le ministère pour que tous les enseignants devant élèves puissent bénéficier de ce temps dans l'Oise.**
- Les modulateurs doivent pouvoir vérifier les plannings avant chaque période afin d'anticiper avec les enseignants les obstacles organisationnels à la mise en place des concertations.
- Lorsque qu'un modulateur est absent, il n'est jamais remplacé, privant les collègues du temps de concertation et formation.
- Tous les enseignants de l'école ont droit à ces temps à hauteur de leur quotité de service.
- Le contenu de l'allègement de service doit être élaboré en y associant tous les personnels. *Des collègues demandent par exemple à ce que ces temps puissent donner lieu à des temps d'observation dans d'autres classes.*

Grâce à l'action du
SNUipp-FSU Oise,
**tous les modulateurs
REP + touchent
l'indemnité éducation
prioritaire**

Aucun projet, aucune commande ne peuvent être imposés aux équipes. Aucun texte n'exige non plus des remontées de tableau de bord, d'indicateurs ou de paperasse en tout genre. Les enseignants, au sein du conseil des maîtres ont donc la main sur l'emploi du temps et les contenus de ce travail en équipe.

Il y a urgence à étendre ce dispositif à toute la profession, dans un premier temps à toute l'éducation prioritaire ! Il y a urgence à faire entendre la parole des professionnels de l'éducation que sont les enseignants pour améliorer les conditions de travail et travailler à la réussite de tous.

Florence Cesbron, modulatrice REP +, Réseau du collège Havez (Creil)

¹ Rassemblements, assemblées générales et manifestations locales, départementales, académiques et nationales. La FSU Oise avait d'ailleurs déposé un préavis de grève départemental afin de couvrir la mobilisation de tous les personnels et a été reçue en audience au rectorat et à Beauvais.

STAGE DE FORMATION SYNDICALE

Droits des personnels :

- **Changer de département**
- **Le mouvement dans l'Oise**
- **Indemnités et frais de déplacement**

Vendredi 4 décembre 2015

de 9h30 à 16h30

Bourse du travail,

1 rue Fernand Pelloutier à Creil

Vous souhaitez changer de département pour l'année scolaire prochaine ou peut-être est-ce un projet plus lointain, **ce stage est fait pour vous**. La matinée de ce stage y sera entièrement consacrée. Avec un élu du SNUipp/FSU à la CAPN (Commission administrative paritaire nationale – qui traite des permutations) et les représentant-e-s du SNUipp/FSU dans l'Oise, nous prendrons le temps d'expliquer le fonctionnement des permutations informatisées, des ineat/exeat, des échanges entre les départements, etc. mais aussi de vous conseiller et de répondre à vos questions.

Suite à l'action départementale « Bloqué-e-s dans l'Oise », et la signature d'une pétition, le SNUipp/FSU de l'Oise a été reçu en audience mercredi 30 septembre. Nous ferons un compte-rendu de cette audience et des réponses du ministère.

Ce temps sera aussi l'occasion de développer les mandats du SNUipp/FSU sur les mutations des personnels.

Déroulé de la journée :

Matin : Permutations informatisées (calendrier, conseils, explications, etc.)

Après-midi : Questions de carrière (mouvement, indemnités et frais de déplacements, etc.) ; questions diverses

Qui peut venir au stage ?

Tous les collègues qui le souhaitent, syndiqués au SNUipp... ou pas, titulaires ou stagiaires. Chaque enseignant a droit à 12 jours de stage par an.

Comment y participer ?

Pour cela, il faut demander un congé pour formation syndicale avant le mercredi 4 novembre 2015 (voir lettre type ci-contre, à reproduire de préférence à la main) et y joindre un formulaire de demande d'autorisation d'absence pour activités syndicales (imprimé n°5, voir sur notre site 60.snuipp.fr ou dans votre école).

Le formulaire n°5 et le courrier sont à transmettre à l'Inspectrice d'académie, s/c de votre IEN, ou de votre chef d'établissement si vous exercez dans le 2nd degré (par la voie postale, par fax ou par mail – depuis l'adresse professionnelle).

Une attestation de présence vous sera fournie le jour du stage. En l'absence de réponse 15 jours avant la date du stage, l'autorisation d'absence est réputée accordée.

Prévenez-nous en cas de difficultés.



IMPORTANT : pour participer au stage, il faut envoyer la demande (courrier ci-dessous et imprimé n°5) avant le mercredi 4 novembre 2015 !

Courrier type à joindre à l'imprimé n°5

NOM, Prénom - Fonction

Ecole ou établissement

à Madame l'Inspectrice d'académie

S/C de M ou Mme l'IEN de

ou S/C du chef d'établissement (collègues du 2nd degré)

Madame l'Inspectrice d'académie,

Conformément aux dispositions de la Loi 84-16 du 11/01/1984 (art. 34 alinéa 7), portant Statut Général des Fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le vendredi 4 décembre 2015 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à Creil à la Bourse du travail, rue Fernand Pelloutier, de 9h30 à 16h30.

Il est organisé par la Section Départementale du SNUipp/FSU de l'Oise, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions donnent droit aux congés pour la formation syndicale. Recevez, Madame l'Inspectrice d'académie, l'expression de mes salutations distinguées.

A,

le.....

Signature

PHASE D'AJUSTEMENT DU MOUVEMENT

le compte-rendu des délégué-e-s des personnels du SNUipp-FSU Oise

Plus de 200 les collègues étaient sans affectation suite à la 2nde phase. Les délégué-e-s des personnels ont pour rôle le contrôle des opérations de carrières dans le département et à ce titre, le SNUipp-FSU Oise est intervenu en séance sur les points suivants (voir le compte-rendu complet sur le site du SNUipp-FSU Oise 60.snuipp.fr) :

1. Auparavant, les collègues étaient informés de leur nomination **avant** le groupe de travail. Le SNUipp-FSU demande que les collègues puissent être informés préalablement à la CAPD pour préparer la rentrée dans les meilleures conditions.
2. Le SNUipp/FSU est intervenu sur les **modalités d'affectation**. L'Inspectrice d'Académie a indiqué que les collègues ont été nommés dans l'ordre du barème décroissant ; selon les vœux géographiques émis à la 2nde phase ; en fonction de la commune de résidence (dans la mesure du possible) ;
3. À la demande du SNUipp-FSU Oise lors de la CAPD de la phase d'ajustement, **des situations particulières ont pu être prises en compte** ;
4. **Affectation sur les postes ASH**. Tous les ans, des collègues qui ne sont pas titulaires du CAPA-sh sont affectés sur ces postes. Le SNUipp/FSU est intervenu afin de demander si des collègues ont été nommés sur ces postes sans en être volontaires. Les IEN ASH indiquent que c'est minoritaire et que les collègues seront accompagnés par les équipes de circonscription.
5. **Délégations**. Le SNUipp/FSU a indiqué que des collègues délégué-e-s à la 2nde phase n'ont eu aucune information. Les services indiquent que les PV parviendront aux collègues dans la 1^{ère} quinzaine de septembre.
6. **Modalités d'affectation des stagiaires 2015** : rang au concours ; lieu de résidence. Le SNUipp/FSU regrette que les situations familiales et particulières (sociales/médicales) n'aient pas été prises en compte dans l'affectation des stagiaires. Il demande que les affectations des collègues en prolongation de scolarité, en renouvellement de stage soient traitées avant celles des autres stagiaires, ces collègues ayant déjà été soumis aux règles l'année précédente. De plus, certains sont affectés à temps complet et ont souvent des situations familiales (retour de congé maternité) ou des difficultés à faire valoir (renouvellement de stage).

Les questions diverses du SNUipp-FSU : (voir le compte-rendu complet sur le site 60.snuipp.fr)

- **Nombre d'élèves inscrits dans l'ULIS-école de l'école de l'Europe à Beauvais** (voir le courrier écrit par le SNUipp-FSU en page 3 et la brève de cour en page 8) ;
- **Exeat** : deux nouveaux exeat en cours de finalisation. Solde – 21. Validité de l'exeat : 2 septembre 2015.
- **Licenciement de stagiaires** : demande à ce que les collègues ne soient pas seulement informés par un courrier et demande que chaque personnel concerné soit reçu afin que la décision de l'administration lui soit notifiée avant la réception de l'arrêté de licenciement.
- **État de la balance départementale** : - 40. Autorisation du Rectorat de recruter 10 contractuels en plus du recours à la liste complémentaire.

Comité technique spécial départemental

le compte-rendu des délégué-e-s des personnels de la FSU Oise

Bilan 1^{er} degré et ajustements de rentrée :

L'IA indique qu'à cette rentrée sa réserve de postes est à 0. Elle ne procédera pas à des fermetures de classes car la rentrée est déjà faite. La FSU est intervenue sur les situations suivantes : école des Bruyères à Lacroix St Ouen, école maternelle R. Blondeau à Chaumont en Vexin, école maternelle la Petite Colline à Auneuil, école élémentaire C. Bertin de Nanteuil le Haudouin, école M. Curie à Pont Ste Maxence. Pour les mesures d'ajustement à cette rentrée, un projet d'ouverture à l'école élémentaire de St Germer de Fly est abandonné au profit d'une ouverture à l'école élémentaire de Nanteuil-le-Haudouin.

L'IA soumet au vote la carte scolaire finalisée : 7 contre (FSU-FO), 3 abstentions (UNSA, SGEN)

L'IA informe les membres du CTSD qu'un certain nombre de communes ou d'écoles sont d'ores et déjà repérées pour leur examen lors de la carte 2016 : Jaux, Tricot élémentaire, école Jean Rostand à Villers-St-Paul, Cramoisy, école élémentaire de St Germer de Fly, Nanteuil-le-Haudouin.

Bilan 2nd degré : voir le compte-rendu sur le site

Retrouvez les déclarations préalables ainsi que les comptes-rendus de chaque instance départementale des élu-e-s du SNUipp-FSU et de la FSU Oise sur le site du SNUipp : 60.snuipp.fr (onglet « commissions administratives »)

Nouvelles d'écoles et de circonscriptions...

Nombre d'élèves en ULIS école

Le BO du 27 août 2015 transforme les CLIS en *ULIS écoles*. Le texte stipule : "l'effectif des *ULIS écoles* est limité à 12 élèves. Toutefois l'IA peut décider de limiter l'effectif d'une *ULIS* donnée à un nombre sensiblement inférieur...". **Le SNUipp-FSU Oise intervient pour le respect de ce texte...** Dans notre département, 13 *ULIS écoles* sont à 13 élèves...

Remplacement des maîtres : le potentiel de remplacement diminué

L'administration ne compense pas les postes des titulaires remplaçants qui, comme leurs collègues adjoints, font valoir leurs droits : temps partiel, congé de maternité. En conséquence, cela diminue les capacités de remplacement. Dans la circonscription de Clermont, c'est l'équivalent de 2,75 postes qui manque en ce début d'année. Quand on sait que cette circonscription était en haut du classement l'année dernière pour le nombre de jours de classe non remplacés (512), on peut nourrir quelques inquiétudes pour cette année scolaire...

Orientation des élèves des ULIS école

Le SNUipp/FSU de l'Oise a été interpellé par la profession concernant la sortie des *Ulis école* des enfants nés en 2005. Il a donc rappelé à la direction départementale et l'IEN-ASH que « l'ensemble des partenaires (famille, équipe éducatives, etc.) s'apprêtait à préparer les orientations des élèves nés en 2004 » mais que cette orientation ne pouvait être systématisée à tous les élèves nés en 2005 ! « Les membres des ESS étaient à même de juger, en fonction de la situation de chaque enfant de l'opportunité d'une orientation ». La marche arrière enclenchée, la réponse de l'IEN fut immédiate auprès des enseignants référents: « il n'y a pas de généralisation » de cette orientation pour les élèves nés en 2005 !

N'hésitez pas à contacter le SNUipp de l'Oise pour abonder les brèves de la prochaine presse syndicale !

Adhérer au SNUipp/FSU de l'Oise c'est renforcer l'outil syndical de toute la profession !

Rendez-vous sur :

adherer.snuipp.fr/60

ou compléter le bordereau en encart à cette presse !

Se syndiquer, c'est important !

Le SNUipp ne reçoit pas de subvention de l'État, il vit seulement des cotisations de ses adhérents. Ses délégués des personnels interviennent pour défendre les intérêts de toute la profession. Cela demande des moyens financiers (presse, téléphone, matériel, envois postaux) du temps pour effectuer les démarches, régler des litiges, organiser les luttes.

POUR la défense des droits individuels et collectifs ;

POUR la transformation de l'école en étant force de propositions ;

POUR une réflexion élargie aux problèmes de société,

**Continuez d'adhérer
au SNUipp/FSU de
l'Oise !**

Quelques dates importantes...

Mercredi 14 octobre	RIS de rentrée – centre socio culturel Wenceslas Coustellier (Clermont) – voir page 2
Mercredi 4 novembre	Dernier jour pour envoyer sa demande de congé pour le stage de formation syndicale du 04/12
Judi 3 décembre	CAPD des promotions (envoyer avant le 2 décembre la fiche de contrôle syndical papier ou numérique)
Vendredi 4 décembre	Stage de formation syndicale – Bourse du travail de Creil - voir page 6